

- EURL Canonge & Biallez : vérification et nettoyage des postes de relevage 861€ HT (forfait) + intervention sur appel téléphonique facturée 48€ HT/heure pour le technicien (tarifs en 2013) + 76€ HT frais de déplacement (tarifs en 2013) contrat d'un an renouvelable, dans la limite de 2 renouvellements
- HPEP : avec 2 pompages par an des postes de relevage 250€ HT/poste et un curage par an du réseau 500€ HT soit un total de 1000€ HT/an (contrat de maintenance pour 3 ans)

Après en avoir délibéré, le Maire propose de retenir le devis de HPEP, le conseil approuve à l'unanimité ce devis.

Action sociale

Le maire donne lecture de l'article 70 de la loi du 19 février 2007 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par la collectivité territoriale au bénéfice des agents. La loi confie à chaque collectivité le soin de décider le principe, le montant et les modalités.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'attribuer à ses agents des chèques cadeau au titre de fin d'année pour un montant total de 600,00 € soit 150,00 € par agent

Tarification de l'assainissement pour l'année 2015.....

Le Maire rappelle les tarifs abonnements et consommation de l'assainissement collectif pour l'année 2015. Monsieur le Maire propose que les tarifs suivants soient conservés tel quel pour l'année 2016 :

- ☞ Le prix du m³ soit de 1,49 €
- ☞ La pénalité pour les non raccordés soit de 380 €
- ☞ L'abonnement soit de 99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la tarification de l'assainissement pour l'année 2016.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Consultation des élus.....

Monsieur le Maire donne lecture du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à l'unanimité d'approuver le schéma départemental de coopération intercommunale.

Spectacle de Noël.....

Madame Patricia GUENIOU prend la parole et explique le déroulement de cette journée.

Le devis pour la calèche et le père Noël a un montant de 100 euros. Il y aura aussi la diffusion d'un film (conte de Noël) avec droit de la SACEM. Le devis est en cours mais il sera inférieur au coût de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis pour le spectacle de Noël.

Adhésion des Communes d'Aigremont et Montagnac au SIAHNS.....

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SIAHNS proposant l'adhésion de deux communes (Aigremont et Montagnac) au syndicat. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'adhésion des communes d'Aigremont et Montagnac au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord-Sommiérois.

Devis ralentisseur : éclairage public et signalisation.....

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis concernant l'éclairage public et la signalisation.

L'entreprise DAUDET pour 1234€ HT pour l'éclairage public, l'entreprise GIRAUD est retenue pour la réalisation de six plateaux ralentisseurs pour 7200€ HT et l'entreprise GIROD SIGNALISATION est retenue pour 2085.44€ HT pour la signalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis présentés.

Bornage de restitution parcelle Feuillade.....

Madame VIDAL Ingrid quitte la salle du conseil à 21 h 57.

Monsieur le Maire explique que la Mairie peut soit indemniser soit échanger de parcelle (54 m²) avec Monsieur FEUILLADE. Un bornage a été fait par un géomètre et Monsieur le Maire montre ce projet au conseil. Il précise que tous les frais afférents (géomètre, notaire) seront à la charge de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'échange de parcelle et autorise M. Le Maire à signer l'acte notarié

Madame VIDAL Ingrid réintègre la salle du conseil à 22 h 02.

URSSAF : Contrat d'adhésion assurance chômage.....

Monsieur le Maire explique que ce contrat d'adhésion à l'assurance chômage est conclu pour une durée de 6 ans. Il explique que si nous ne possédons pas ce contrat, ce sera à la Mairie de payer les indemnités chômage du personnel non titulaire (personnel du SMA, remplacement de titulaire) que nous employons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance chômage.

Procédure Cros, Serin, Duvalet : autorisation à donner au Maire à défendre les intérêts de la commune.....

Monsieur explique que les titres relatifs à la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) ont été faits en août 2015 et que Messieurs CROS, SERIN et DUVALET contestent leur paiement. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de défendre les intérêts de la Commune contre Messieurs CROS, SERIN et DUVALET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 9 voix pour (Mmes GUENIOU Patricia, VIDAL Sandrine, CURTON Patricia, LOUETTE Dominique, VIDAL Ingrid, Mm. ALBEROLA Laurent, CAZALIS Didier, GOUMENT Jérémy et SCHMITTER Cédric) et 1 abstention (CHASSAING Géraldine) de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour défendre les intérêts de la commune.

Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour défendre les intérêts de la Commune dans la procédure initiée par Mme CAZALIS Pauline et M. PHILIPON Ludovic.....

Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise pour défendre les intérêts de la Commune dans la procédure initiée par Mme CAZALIS Pauline et Monsieur PHILIPON Ludovic.

Création de poste.....

Monsieur Le Maire rappelle que les deux secrétaires en poste quitte la Mairie le 31 décembre 2015. Il faut créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe. Un point financier est fait. Il reste à recouvrer sur la M49 22 900 euros et sur la M14 3 620,72 euros soit un total de 26 520, 72 euros. Les recettes pour l'année 2009 s'élèvent à 143 032 euros, pour l'année 2010 à 148 819 euros, pour l'année 2011 à 154 760 euros et ont été estimée au budget de l'année 2015 à 173 829 euros.

Selon Monsieur le Maire, le budget peut assumer un emploi avec plus d'heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 5 voix pour (GUENIOU Patricia, VIDAL Sandrine, CURTON Patricia, LOUETTE Dominique et ALBEROLA Laurent), 2 voix contre VIDAL

Ingrid et CHASSAING Géraldine) et 3 abstentions (CAZALIS Didier, GOUMENT Jérémy et SCHMITTER Cédric) la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

- **Questions diverses :**
 - Demande d'exonération à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif de Monsieur PELLETIER Gilles et Madame HERBRETEAU Sabine. Monsieur le Maire explique que cette demande d'exonération est irrecevable car elle a déjà fait l'objet par le passé d'un refus implicite d'exonération à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif.
 - Patricia CURTON fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal à compter du 9 décembre 2015. Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier :

« ... Membre du Conseil Municipal de Brouzet les Quissac depuis les dernières élections et chargée de représenter la commune en qualité de délégué titulaire ou suppléante auprès d'instances intercommunales, je souhaite aujourd'hui me retirer de cette fonction. En effet je suis amenée à prendre cette décision car :

De nombreuses divergences apparaissent de plus en plus lors des réunions du conseil, rendant ces dernières extrêmement laborieuses, houleuses et stériles. Ces tensions au sein de l'équipe municipale entravent quelque peu le bon déroulement de ces séances qui devraient se tenir dans une ambiance sereine et chaleureuse, avec échange d'idées et sans acrimonie. Ces dissensions retardent d'autant des prises de décisions rapides sur des sujets que j'estime importants pour la commune.

Force m'est de constater que je ne souhaite plus assister à ces joutes verbales avec opposition systématique sur des problématiques communales lors de séances dans lesquelles, me semble-t-il...et j'en suis navrée, l'intérêt personnel et égotique prime sur l'intérêt communautaire et républicain.

Par conséquent je vous adresse par la présente ma démission du conseil municipal. ... »

- Etablissement du tableau de permanence des élections du 6 décembre 2015.

Séance levée à 23h34

Les conseillers



Le Maire,
Laurent ALBEROLA